



**CAPD du vendredi 14 septembre 2018**

**Motion du SNUipp-FSU Tarn**



La période estivale a été marquée par l'accentuation des drames humains liés aux migrations en raison de l'absence d'une politique européenne d'accueil, l'aggravation de la crise climatique sans réelle politiques publiques pour y faire face.

L'actualité a été alimentée d'affaires d'État qui mettent à mal un exercice du pouvoir démocratique, ternissent l'image de la République et affaiblissent les institutions. Dans un contexte de ralentissement de la croissance, de moindres recettes fiscales en raison des choix favorisant les plus riches et les entreprises, les orientations économiques du gouvernement vont déboucher sur une austérité budgétaire plus sévère : trop faible revalorisation des pensions de retraites, diminution des prestations sociales, baisse de l'emploi public... Cette coupe programmée dans l'emploi public, associée aux réformes de la Fonction Publique, se traduira par moins d'État, des Services publics dégradés, avec des conséquences négatives pour l'ensemble des citoyens et pour les agents de l'État, ainsi qu'un creusement des inégalités pour les populations et pour les territoires les plus fragiles.

L'Éducation Nationale n'est plus une priorité budgétaire, tandis que le ministre poursuit seul la mise en place de son projet de réforme d'une école pilotée par le haut et par les évaluations, reléguant les enseignant.es à de simples exécutant.es et niant leur professionnalisme.

Les raisons de la colère ne manquent donc pas. C'est pourquoi le SNUipp-FSU appelle les enseignant.es des écoles à se mettre en grève le 9 octobre, journée interprofessionnelle de mobilisation, sur les questions budgétaires, la réforme de la fonction publique qui se décline à travers les 4 chantiers (développement du salaire au mérite, recrutements accrus de contractuels, remise en cause des instances de concertation, plan de départs volontaires sous couvert de mobilité) et la politique éducative du gouvernement.

La découverte du contenu des évaluations conforte le SNUipp-FSU dans son analyse critique de ce dispositif. Ces évaluations témoignent d'une vision rétrograde des apprentissages et sont mal conçues : items inadaptés ; aussi bien dans leurs contenus que dans leurs organisations ; limitation du temps, facteur de stress ; explications et aides de l'enseignant.e non autorisées. Ces conditions ne contribueront pas à renforcer l'estime de soi des élèves et peuvent les conduire à un sentiment d'échec.

De plus, les enseignant.es sont cantonné.es à la saisie des résultats, dépossédé.es de leur analyse ce qui renforce la volonté de mise sous tutelle des enseignant.es. Le SNUipp-FSU alerte sur la culture de l'évaluation et le pilotage par les résultats qui conduisent à une école de la performance et de la concurrence que nous refusons.

Considérant que ces évaluations ne peuvent être utilisées au bénéfice des apprentissages, le SNUipp-FSU adressera au ministère une demande de moratoire dans le but de surseoir à leur passation. Dans le même temps, le SNUipp-FSU les rendra publiques et continuera d'informer la profession sur les modalités mises en œuvre dans ces évaluations et de produire et de diffuser des analyses en direction des enseignant.es, des familles et de l'opinion publique. Dans ce cadre, il initiera un appel de chercheurs pour soutenir cette démarche et a diffusé d'ores et déjà une vidéo explicative sur les réseaux sociaux.

Le SNUipp-FSU appelle donc les collègues :

- à ne pas faire passer les évaluations CP et CE1 imposées ou à sélectionner certains ITEMS en s'appropriant les modalités de passation ;
- à ne pas saisir les réponses mais à faire remonter les besoins de terrain (effectifs, formation, RASED).

Quelles que soient les décisions prises par les équipes enseignantes, le SNUipp-FSU 81 sera présent à leurs côtés afin de défendre leurs choix pédagogiques.

De plus, ce dispositif précis ne s'appuie sur aucun texte réglementaire : ni décret, ni arrêté, ni circulaire, ni note de service émanant du ministère. Seul un décret du code de l'éducation de 2016 impose aux enseignant.es de faire passer des évaluations dans leur classe, sans plus de précisions. Toute pression pour contraindre les enseignant.es à faire passer ces évaluations serait donc inconcevable.

Concernant le dialogue social dans notre département, nous ne pouvons qu'être inquiet à l'issue du CTSD et du CDEN du 13 septembre. En effet, lors du CTSD du 4 septembre, votre projet a reçu un vote unanime défavorable de la part des représentant.es des personnels. Comme l'indique l'article 48 du décret 2011-184 du 15 février 2011, le projet a donc dû faire l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération a été organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à huit jours et excéder trente jours, soit le 13 septembre. Cependant la circulaire DGAFP d'application de ce décret du 31 décembre 2012 précise que « *le délai compris entre la première et la seconde délibération correspond à un temps de réflexion permettant à l'administration d'analyser à nouveau le contenu du projet de texte et de le modifier le cas échéant. Ce délai offre également un temps que l'administration doit chercher à mettre à profit pour une concertation supplémentaire avec les représentants des personnels.* » Le projet que vous nous avez présenté le 13 septembre est absolument identique au précédent et à aucun moment les représentant.es des personnels n'ont été contacté.e à ce sujet dans le délai considéré. De toute évidence, en cette rentrée, ce temps n'a donc pas été mis à profit pour « *renforcer la qualité et la richesse du dialogue social* ». Nous le regrettons, tout en souhaitant que ce dialogue puisse évoluer favorablement.

Concernant votre courrier aux enseignant.es en date du 4 septembre sur le plan départemental de formation, vous concluez en demandant aux collègues de cycle 2 et 3 de transformer « *tout ou partie des 6 heures de la 2ème journée de pré-rentrée* » en animations pédagogiques français et math. Outre qu'il ne s'agit de 6 heures que pour les écoles au rythme de 4 jours par semaine et non pour celles étant restées à 4,5 jours (journée en moyenne de 5h15min), nous nous questionnons sur le caractère injonctif ou non de cette demande. Nous estimons que l'immense majorité des enseignant.es préparent leur rentrée bien au-delà de la seule journée de pré-rentrée obligatoire et souvent jusqu'à une semaine avant. C'est pourquoi nous regrettons que l'on nous impose encore une 2ème journée de pré-rentrée après la rentrée... De plus, cette demande entre en résonance avec notre constat de l'insuffisance de la formation continue. Pour le SNUipp-FSU, il faut avant tout refonder une réelle formation continue, loin d'un formatage institutionnel qui devient depuis déjà trop longtemps la norme.

Concernant les contrats AESH des personnels AVS, l'année dernière s'est terminée sur une situation très tendue. Le SNUipp-FSU a obtenu que les contrats des AVS soient enfin mis en conformité avec la loi, mettant ainsi fin à leur mise à disposition abusive auprès des centres de loisirs pendant l'été. Le choix de la DASEN de supprimer tous les contrats à temps plein en urgence et de généraliser le temps partiel imposé pour ces personnels, afin d'éviter les recours massifs, est proprement scandaleuse. Une gestion humaine et respectueuse de ces personnels aurait pu conduire à accepter la proposition du SNUipp-FSU de prendre en considération leur travail invisible. Nous espérons qu'une gestion différente de ce dossier pourra s'installer dans l'avenir dans notre département. Avec la FSU, le SNUipp-FSU poursuit son action pour exiger la création d'emplois pérennes et statutaires et obtenir un plan de titularisation. Une véritable considération de cette mission passerait notamment par l'attribution des primes REP et REP+.